

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

14 juin 2023

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni le quatorze juin deux mille vingt-trois à onze heures trente dans la salle de la mairie sous la présidence de Mr Rémi DIAZ, Maire de LANTA.

**L'ordre du jour était le suivant :**

## Procès-verbaux

1.Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04/04/2023

## Finances

2 à 25. Proposition d'attribution de subvention aux différentes associations

26. Rapport CLECT n°1-2023 : restitution de la compétence supplémentaire « politique du logement et cadre de vie »

27. Rapport CLECT n°2-2023 : modification de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire : création, aménagement et entretien de la voirie. (Restitution aux communes de la partie fauchage)

28. Rapport CLECT n°3-2023 : révision libre : pool -routier 2022-2025 « augmentation de l'enveloppe des communes par décision du Conseil Départemental de la Haute Garonne

29. Approbation du versement de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS pour l'année 2023.

## Affaires scolaires

30. Approbation de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique-projet « notre école faisons-la ensemble »

31. Ouverture de poste- emploi non permanent à temps non complet-adjoint d'animation

## Etat civil

32.Tirage au sort jurés d'assises

**Présents** : Rémi DIAZ, Caroline BEAUJARD, Pierre AVERSENG, Valérie BOUSQUET, Jean ALBERTON, Corine GERARD, Aude MESSONIER, Michel BLANCHARD, Jean-Pierre ZANET, Didier SICARD, Frédéric GLEYZES, Florence RANC, Annie MONTOYA

**Excusés** : Sabine PEREZ ayant donné procuration à Jean Pierre ZANET

Aurélié DAMIA SOTUS ayant donné procuration à Corine GERARD

Nadine SOVA ayant donné procuration à Florence RANC

Laurent LELEU ayant donné procuration à Jean ALBERTON

**Absents** : Christophe GAY, Sébastien ESTIEU,

**Secrétaire de séance** : Annie MONTOYA

Lecture par Mr le Maire des décisions prises sur les différentes dépenses.

Effacement des réseaux sur la RD31 sur chemin du Petit Train pour 21 667€, un complément d'urbanisation sur la RD1 enrobé des trottoirs pour 5 844.50€, la campagne menée contre les pigeons pour 12 047.40€, devis signés pour achat de matériel médiathèque 13 594,97€, mobilier médiathèque 39 867.88 €, devis pour l'entretien du stade pour 6 475.20€, devis épareuse pour 10 486.08€.

Les subventions demandées sont :

Pour la médiathèque (*subvention DRAC*)

-le mobilier : 13 082.19€

- le matériel informatique : 4 531.66€

-documents : 1 934.44€

Pour les divers travaux (*Subvention du DEPARTEMENT*)

Remise en sécurité du city stade : 1 340 €

Végétalisation de l'espace vert du parking du Luxau : 775 €

Différents équipements mairie : 986.19€

Remise en état d'équipements à la gendarmerie pour l'installation de la nouvelle COB : 5 647.71 €

Equipement pour l'école élémentaire : 608.63 €

Restructuration du cimetière : 1 335 €

Soit un montant total de 30 240.82€ de subventions sollicitées

#### 1.Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 04/04/2023

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 abstentions**

*Avant de poursuivre, Rémi Diaz précise que les personnes du conseil municipal qui sont membres d'un bureau décisionnel d'une association devront quitter la salle afin de procéder au vote.*

#### 2.Proposition d'attribution d'une subvention à l'association du comité des fêtes : 5000 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

Florence Ranc prend la parole pour dire que la mairie se désengage suite à la baisse des montants des subventions, elle précise que ce sont les associations qui font vivre la commune qui sont pénalisées.

Corine Gérard répond que des réunions informelles ont eu lieu et que ce sujet a été débattu par l'ensemble du conseil présent à ces réunions.

Rémi Diaz s'adresse à Mme RANC et lui fait part de son regret à la voir remettre en cause le travail réalisé au dernier moment en séance publique. Mme RANC interrompt le maire pour dire qu'elle a le droit de l'exprimer en séance publique où peut aussi avoir lieu le débat, ce à

quoi M. DIAZ lui répond qu'elle a tout à fait le droit de le faire mais qu'il regrette qu'elle attende la réunion publique pour s'exprimer alors qu'elle n'est jamais venue à aucune des réunions de travail collectif sur le sujet malgré les invitations envoyées. Il confirme que toutes les associations sont toujours soutenues par la municipalité, qu'une rencontre a eu lieu afin de leur parler de tous les services maintenus et mis à disposition par la mairie.

Mme RANC soulève qu'elle n'a pas été invitée à la réunion des associations, M. DIAZ lui répond qu'aucun élu n'a été invité et qu'elle avait connaissance de la date de cette réunion qui était indiquée sur les comptes rendus envoyés par mail.

3. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école élémentaire : 2 520 €

**Le conseil municipal vote : 17 pour**

4. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association du foyer rural de Saint Anatoly : 2 490 €

Valérie Bousquet quitte la salle,

**Le conseil municipal vote : 14 pour, 2 contre**

5. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Lauragais FC : 190 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

6. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association maison des jeunes : 2 100 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

7. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association à la coopérative de l'école maternelle : 1 620 €

**Le conseil municipal vote : 17 pour**

8. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association la soledra : 1490 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

9. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Lanta bulles : 590 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

10. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association société de chasse : 400 €

Didier Sicard quitte la salle,

**Le conseil municipal vote : 14 pour, 2 contre**

11. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association APE : 450 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

12. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association club du 3<sup>e</sup> âge : 450 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

13. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association boules lantanaises loisirs : 310 €

Jean Alberton quitte la salle,

**Le conseil municipal vote : 13 pour, 2 contre**

14. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Lant'africa : 200 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

15. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association FNACA : 240 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

16. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association des pompiers de Caraman : 220 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

17. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association tennis club cocagne : 190 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

18. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association bivouac à Lanta : 190 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

19. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association jardins partagés : 190 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

20. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association la savate lauragais : 190 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

21. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association des anciens combattants : 190 €

Michel Blanchard quitte la salle,

**Le conseil municipal vote : 14 pour, 2 contre**

22. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association sportive du collège : 190 €

**Le conseil municipal vote : 15 pour, 2 contre**

23. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association des jeunes agriculteurs : 190 €

Valérie Bousquet quitte la salle,

**Le conseil municipal vote : 14 pour, 2 contre**

24. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association les entrepreneurs lantanais : 200 €

**Le conseil municipal vote : 17 pour**

25. Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Ludoragais : 200 €

**Le conseil municipal vote : 17 pour**

26. Rapport CLECT n°1-2023 Restitution compétences supplémentaires figurant au II de l'article L.5214-16 du CGCT soumises à la définition de l'intérêt communautaire : « 2. Politique du Logement et du Cadre de vie ».

Depuis le 1er janvier 2017, l'intercommunalité n'a pas mené d'action en lien avec cette compétence. Le conseil de communauté a délibéré le 27 septembre 2022 (Délibérations n° 2022-121 et n°2022-122) pour supprimer cette compétence des statuts ainsi que l'intérêt communautaire rattaché à cette compétence et ainsi la restituer aux communes. Cette restitution se fait dans le cadre d'un transfert de charges. La communauté de communes n'ayant aucun flux financier dans ses comptes sur cette compétence le transfert de charges sera donc à 0€.

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

27. Rapport CLECT n°2-2023 : modification de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire : création, aménagement et entretien de la voirie. (Restitution aux communes de la partie fauchage)

La communauté de communes des Terres du Lauragais a lancé une mise à plat de ses compétences depuis fin 2020. L'intercommunalité ayant décidé de restituer aux communes le fauchage (ce qui s'inscrit plus largement dans la modification de la compétence supplémentaire « création, aménagement et entretien de la voirie) la CLECT devait se prononcer sur l'évaluation des charges transférées. Le calcul a été fait sur la base des kilomètres linéaires. Pour Lanta, le montant s'élève à 7821,43 euros pour 54.93 km linéaires. La prestation de fauchage pour la commune s'élève à 10 486.08 € pour l'année 2023, le nombre de passage restera à 2 par an comme cela était fait par la Communauté des Communes. Le CM doit donc se prononcer pour valider ou non ce rapport.

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

28. Rapport CLECT n°3-2023 : révision libre : pool -routier 2022-2025 « augmentation de l'enveloppe des communes par décision du Conseil Départemental de la Haute Garonne »

Le pool routier est subventionné par le DPT (56.25 %) et l'interco (46.73%).

Terres du Lauragais a adressé un courrier au Conseil départemental de la Haute-Garonne le 16 décembre 2021, demandant un complément d'enveloppe quadriennale du pool routier car les enveloppes actuelles ne permettaient pas aux communes de subvenir aux besoins d'entretien de leurs voiries. La communauté de communes a reçu en date du 7 juillet 2022, un courrier du Conseil départemental qui confirme la décision prise par son assemblée en date du 8 mars 2022 d'arrêter un nouveau programme de pool routier 2022-2025 intégrant les critères suivants :

-intégration des travaux de création ou de modernisation de trottoirs de voirie communale aux dépenses éligibles au pool routier

-augmentation de 5 % du montant des enveloppes de travaux des communes hors Toulouse Métropole (et reconduction des montants pour les communes de Toulouse Métropole

Conséquences de cette hausse de 5% : le reste à charge n'est pas supportable par TDL. IL est donc proposé aux communes que le reste à charge soit pris en compte dans le cadre des AC.

Montant HT ancien pool : 316 622,00 euros  
Montant HT nouveau pool : 332 454,00 euros

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

**29. Approbation du versement de la redevance d'occupation du domaine public par ENEDIS pour l'année 2023.**

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité sur la commune donne lieu au paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n°2007-409 du 26 mars 2002.  
Pour l'année 2023, le montant dû par Enedis s'élève à : 301 euros.

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

**30. Approbation de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique-projet « notre école faisons-la ensemble »**

Les deux écoles de Lanta ont participé à la concertation nationale pour la refondation de l'école et déposé dans ce cadre un projet pédagogique. L'académie a donc décidé de verser :

- Pour l'école élémentaire : 49 872 euros
- Pour l'école maternelle : 46 444 euros

Afin de pouvoir percevoir cette subvention, il est nécessaire de conventionner avec l'Etat.  
Monsieur le Maire remercie le travail effectué par les enseignants.

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

**31. Ouverture de poste- emploi non permanent à temps non complet-adjoint d'animation**

Renouvellement d'un poste non permanent de 18 h sur une durée de 12 mois.

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité**

**32. Tirage au sort des jurés d'Assises**

Comme chaque année, il appartient à la commune de procéder au tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises à partir des listes électorales.

- M. Jxxxxx page 90 ligne 4
- Mme Lxxxx page 105 ligne 8
- M. Cxxxx page 29 ligne 2
- M. Mxxxxxx page 121 ligne 1
- M. Mxxxxxxx page 123 ligne 2
- Mme Cxxxxx page 29 Ligne 4

Séance levée à 12h08



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE LANTA' at the top, 'Rémy DIAZ' in the center, and 'Maire' below it. The stamp also features a small emblem and the text 'HAUTE-GARONNE' at the bottom.